



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFI

Question écrite n° 66674

Texte de la question

M Henri de Gastines expose a M le secretaire d'Etat a la communication que Radio-France internationale a decide de mettre fin, a compter du 1er janvier 1993, a ses emissions diffusees sur ondes moyennes, destinees aux differentes communautes d'origine etrangere vivant sur notre territoire. Les horaires de programmes etaient en espagnol de quinze minutes trois jours par semaine, en portugais tous les soirs pendant une demi-heure, en serbo-croate une fois par semaine durant quinze minutes. L'argument avance pour ces suppressions tiendrait au fait que les personnes auxquelles s'adressaient ces emissions seraient maintenant suffisamment bien integrees pour ne plus avoir besoin d'informations dans leur langue maternelle. Il est particulierement regrettable a l'heure ou la maitrise d'une ou plusieurs langues etrangeres est devenue necessaire de voir ces emissions, vehicule d'informations et de culture, disparaitre de nos ondes. On peut ajouter d'ailleurs que ces emissions touchaient une large audience, parfois meme au-dela de nos frontieres, et interessaient aussi des Francais de souche (professeurs et etudiants), leur permettant d'apprendre une de ces langues ou de se perfectionner dans leur connaissance. On peut observer egalement que pour au moins deux d'entre elles il s'agit de langues importantes sur le plan international en ce qui concerne l'Amerique latine et il est possible en outre que cette suppression fasse disparaitre un certain nombre d'emplois. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable que les emissions en cause retrouvent leur place dans une grille de programmes de Radio-France internationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Radio France Internationale diffusait deux types d'emissions differentes, en espagnol et en portugais : les emissions destinees aux communautes etrangeres residant en France, financees auparavant par le Fonds d'action sociale (FAS), et diffusees sur les ondes moyennes ; les emissions en direction des pays ou ces langues sont utilisees. Pour les premieres, Radio France Internationale ne pouvait continuer a en assurer la production sans financement specifique. Le FAS met en oeuvre un projet d'agence sonore, qui permettra a RFI de continuer a produire de telles emissions, au service des communautes, et dont on peut envisager la diffusion sur la modulation de frequence a Paris, sur la frequence autorisee de RFI, comme sur les radios privees en France. En ce qui concerne les emissions vers l'etranger, des modifications de structure vont intervenir dans les differentes redactions, mais il n'est pas envisage de suppression de ces emissions. Le contenu en sera ameliore et RFI envisage d'en developper la diffusion. La diffusion vers l'Espagne par les moyens actuels perdure. En outre, RFI est en train de creer une redaction europeenne qui diffusera en quatre langues differentes, dont l'espagnol, un magazine d'actualite et une revue de presse quotidiens, qui seront presents sur tous les supports actuels de RFI : ondes courtes, ondes moyennes et FM, et concus pour etre repris en direct, ou en leger differe par les radios partenaires de RFI. Le secretaire d'Etat a la communication est attentif a la place que doit occuper la langue portugaise dans les differents programmes de RFI ; c'est pourquoi il a demande a son president d'examiner les possibilites d'inclure cette langue dans les emissions de la future redaction europeenne. Ces modifications et projets semblent pouvoir repondre a l'attente des differents publics.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66674

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 janvier 1993, page 258